

Assemblée communale du 28 mai 2014

Au nom du Conseil communal, c'est avec plaisir que M. le syndic accueille les 35 citoyens présents et leur souhaite la plus cordiale bienvenue pour participer à cette assemblée des comptes 2013.

Conformément à l'article 11 de la loi sur les communes, le Conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la FO du 9 mai 2014, par affichage au pilier public, par avis tous ménages du 13 mai 2014 et par insertion sur le site internet de la commune www.echarlens.ch

Il excuse pour cette assemblée :

MM Claude Pasquier, Benoît Pugin et Jean-Pierre Yerly.

M. le syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : M. Xavier Fabre et Mesdames Laura Hyde et Christelle Jonin.

M. le syndic remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée.

M. le syndic précise que l'assemblée vote à mainlevée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

M. le syndic précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

Modification du tractanda

Concernant le point no. 3 «Election d'un membre à la commission financière », **M. le syndic** informe que le Conseil communal a reçu tout dernièrement la démission d'un deuxième membre. Comme les membres de cette commission doivent être élus par l'assemblée communale, le Conseil communal souhaite vous proposer l'élection d'un deuxième membre ce soir, de façon à ce que la commission d'aménagement soit à nouveau complète et ceci dans les plus brefs délais.

M. le syndic propose dès lors le tractanda définitif comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2013

2. Comptes 2013

- compte de fonctionnement
- compte des investissements
- rapport de l'organe de révision
- rapport de la commission financière
- approbation des comptes

3. **Election de deux membres à la commission d'aménagement**
4. **Modification du règlement de la commune d'Echarlens relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.**
5. **Informations du Conseil communal**
6. **Divers**

M. le syndic demande s'il y a des remarques quant à cet ordre du jour modifié. Comme ce n'est pas le cas il demande de l'accepter en levant la main. **La modification du tractanda est acceptée à l'unanimité.**

Aucune observation n'est émise quant à l'ordre du jour, **M. le syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

1.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2013

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal et sur le site internet de la commune.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2.- Comptes 2013

Les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, vont procéder à la présentation des comptes 2013.

Dans l'ordre suivant :

- Compte de fonctionnement
- Compte des investissements
- Bilan

Projection des comptes au beamer et mise à disposition des documents dans la salle.

La commission financière présentera ensuite son rapport, sur la base du rapport de l'organe de révision externe.

Pour terminer ce chapitre, il sera procédé au vote d'approbation par l'assemblée.

Explications du Conseil communal pour le compte de fonctionnement :

01.300.00 – Traitement du Conseil communal

A noter une diminution sensible de ce poste.

02.312.00 – Eau, énergie, combustibles

Légère augmentation due à l'utilisation des locaux PC par les Sociétés.

16.352.00 – Participation PC intercommunale

Ceci n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2013, raison pour laquelle aucun montant ne figure pour ce poste.

41.351.00 – Homes médicalisés

Dans la mesure où il s'agit de charges liées, le budget cantonal 2013 était inférieur à la réalité déclare **Mme Ding**. Principales causes de la différence :

- Mise en œuvre du RAI, système de tarification pour les personnes admises en EMS, le système a été affiné et du coup les charges en découlant ont été sous évalués par le canton.
- La participation moyenne des assurances maladie et des résidents ont baissé.
- Ils ont procédé à un rattrapage dans un dossier de calcul de subventions 2012 qui a généré un total des charges à répartir qui était plus élevé que le budget.

45.351.00 – Prophylaxie

Ce montant a été intégré dans le compte des charges scolaires, raison pour laquelle nous n'avons aucun montant en charge pour ce poste.

54 – Protection de la Jeunesse

Pour ce poste **Mme Ding** souhaite apporter quelques informations au sujet de l'AES, à savoir :

- La perte 2013 pour l'AES s'élève à CHF 38'670.15.
- Les participations de Marsens et de Sorens se montent respectivement à CHF 22'526.25 et CHF 8'157.60
- Ce qui génère une charge nette de CHF 7'986.30 pour Echarlens.

57.352.00 – Participation homes pour personnes âgées

Nette augmentation des personnes séjournant en EMS ce qui génère une augmentation de charge pour ce poste.

70 - Approvisionnement en eau

La différence pour ce poste par rapport au budget provient du poste **70.312.00 - Achat d'eau à l'AMER** et le **70.435.00 – Produit de la vente d'eau**.

Compte présentant des charges pour CHF. 184'761.25 pour des revenus de CHF. 154'761.25.

Les différences les plus importantes par rapport au budget 2013 sont pour le chapitre **70.312.00 Achat d'eau à l'AMER** et **70.435.00 Produit de la vente d'eau**.

La différence sur les achats d'eau à l'AMER provient de l'envoi à fin 2012 des décomptes finaux des relevés de compteurs – les dernières factures des années 2010 – 2011 et 2012 ont été finalisées en novembre 2013.

De plus des provisions pour les achats d'eau ont été sous évaluées alors que les provisions faites sur les ventes d'eau ont été sur évaluées.

La situation a été corrigée et mise à jour à fin 2013, toutes les factures 2013 ont aussi été finalisées avant le 31 décembre dernier.

Les autres postes de charges et produits suivent le budget 2013.

70.480.00 – Prélèvement réserve eau

Montant prélevé de CHF 30'618.00 dû au rattrapage de décomptes.

71.330.00 – Amortissement

Il s'agit d'un prélèvement de CHF 311'081.65 se rapportant au financement des travaux de l'épuration pour le hameau de Fontanoux.

72 – Ordures ménagères

Pour l'année 2013, on arrive à un taux de recouvrement de 75,4 % et pour une fois en dessus des 70% recommandés par le Service des communes.

72.314.00 Entretien secteur déchetterie

Le bon résultat de ce compte provient d'une année normale à la déchetterie et de deux déchetages au lieu de trois pour les branches.

78.311.00 – Achat sachets poubelles – chiens

Augmentation due à l'achat de sacs pour les poubelles à chiens

78.317.10 – Frais dédommagements véhicules édilité

Frais liés à la vidange hebdomadaire des poubelles à chiens.

79.436.10 – Remboursement de tiers

Ce sont des frais des services cantonaux qui nous ont été remboursés.

81 – Forêts

A signaler les diminutions tant en revenus qu'en charges, liées au volume de bois inférieur au budget. Cependant les prix ont été stables et la coupe de bois s'est quand même un peu mieux réalisée que prévu, ce qui a permis d'améliorer le résultat global de ce compte.

83.365.20 – Participation association « La Berra »

La commune ne fait plus partie de cette association.

90.400.00 – Impôt : revenu personnes physiques

Pour ce poste, les chiffres correspondent au budget.

90.400.30 – Impôt : prestations et bénéfice en capital

Diminution par rapport à 2012

90.401.10 – Impôt : fonds propres des personnes morales

Augmentation bienvenue pour ce chapitre

90.403.00 - Impôt : gains immobiliers et plus-value

Augmentation également par rapport à cet impôt et par rapport au budget mais qui reste sensiblement inférieur par rapport aux comptes 2012.

90.404.00 – Impôt : mutations immobilières

Conformité par rapport au budget mais aussi une diminution sensible par rapport aux comptes 2012

99.332.00 – Amortissement extraordinaire

Des amortissements extraordinaires de CHF 15'000.00 qui se compensent par le **99.482.00 Prélèvement sur réserves**. Ce sont les travaux de vitrage effectués à l'école prélevés sur la réserve prévue à cet effet.

Résultat du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle par un total de charges de CHF 3'222'973.18 contre un total de produits de CHF 3'224'354.96, soit un excédent de produits de CHF 1'381.78 sans amortissements extraordinaires mais en limitant le prélèvement à la réserve de l'eau.

Aucun complément d'informations n'étant demandé pour le compte de fonctionnement, **M. le syndic** propose de poursuivre avec le compte des investissements.

M. le syndic précise que le Conseil communal va donner des informations sur les investissements bouclés et non sur les postes reportés.

29.503.70 – Réfection des fenêtres et de la façade sud-ouest

M. Patrice Gremaud précise qu'il avait été budgété un montant de CHF 14'000.00 pour cet investissement. Toutefois, lors de l'exécution des travaux, l'entreprise nous avait proposé de mettre une installation pour empêcher l'ouverture des fenêtres de l'étage nécessaire selon les normes actuelles.

L'investissement supplémentaire était de CHF 1'000.00, le Conseil communal n'avait pas hésité à faire ces travaux supplémentaires à l'école.

Décompte final

Budget annoncé le 12 décembre 2012	CHF	14'000.00
Dépenses 2013	<u>CH</u>	<u>- 15'000.00</u>
Excédent de charge	CHF	- 1'000.00

62.502.10 – Réfection routes des « Chesaux » et du « Sapier »

Les travaux sont terminés. **M. Patrice Gremaud** relève que le compte présente une différence par rapport au budget en notre faveur. La différence provient du fait qu'à l'élaboration du budget on s'est retrouvé face à des inconnues par rapport à la route du Sapier. Ne connaissant pas la nature du terrain, le conseil communal a prévu assez large pour pouvoir faire face en cas de surprises.

Décompte final

Budget annoncé le 12 décembre 2012	CHF	25'500.00
Dépenses 2013	<u>CHF</u>	<u>- 20'029.70</u>
Solde non utilisé	CHF	5'470.30

62.503.20 – Renforcement talus et glissière de sécurité « Surville »

Pour cet investissement, **M. Patrice Gremaud** peut aussi informer que les travaux sont terminés et exécutés avec professionnalisme.

Décompte final

Budget annoncé le 12 décembre 2012	CHF	16'500.00
Dépenses 2013	<u>CHF</u>	<u>- 16'457.05</u>
Solde non utilisé	CHF	42.95

Bilan au 31.12.2013

Bilan des actifs au 1^{er} janvier 2013 CHF 5'000'902.21 au 31.12.2013 CHF 4'780'961.35. **M. le syndic** relève particulièrement le chapitre 280.20 Réserve Fonds de canalisations EP qui a diminué d'un montant de CHF 311'081.65 qui correspond aux frais d'épuration de la zone de Fontanoux et qui a augmenté d'un montant de CHF 122'110.90 correspondant au solde balancé à la réserve du compte 71 qui génère quand même une diminution sensible de la réserve.

280.30 – Réserve fonds Eau

Par le prélèvement annoncé précédemment on retrouve la diminution de CHF 30'681.00.

Au terme de la présentation des comptes 2013, **M. le syndic** souligne que la situation financière de la commune est très moyenne. Le résultat net de CHF 1'381.78 sans amortissements extraordinaires reflète une réalité qui s'assombrit.

Mis à part les problèmes rencontrés dans la facturation de l'eau, nous constatons que les charges sont proches des budgets et que le poste primordial des impôts sur les personnes physiques également. Cette année encore, l'équilibre des comptes est dépendant de rentrées financières très variables qui sont les impôts sur les prestations en capital (-49'000.00 par rapport aux comptes 2012), sur les gains immobiliers (-46'000.00) et les mutations immobilières (-32'000.00), soit un total de CHF 127'000.00 en moins par rapport aux comptes 2012. Cette dépendance aux rentrées presque extraordinaires se retrouve dans de nombreuses communes voisines, elle n'est pourtant pas rassurante.

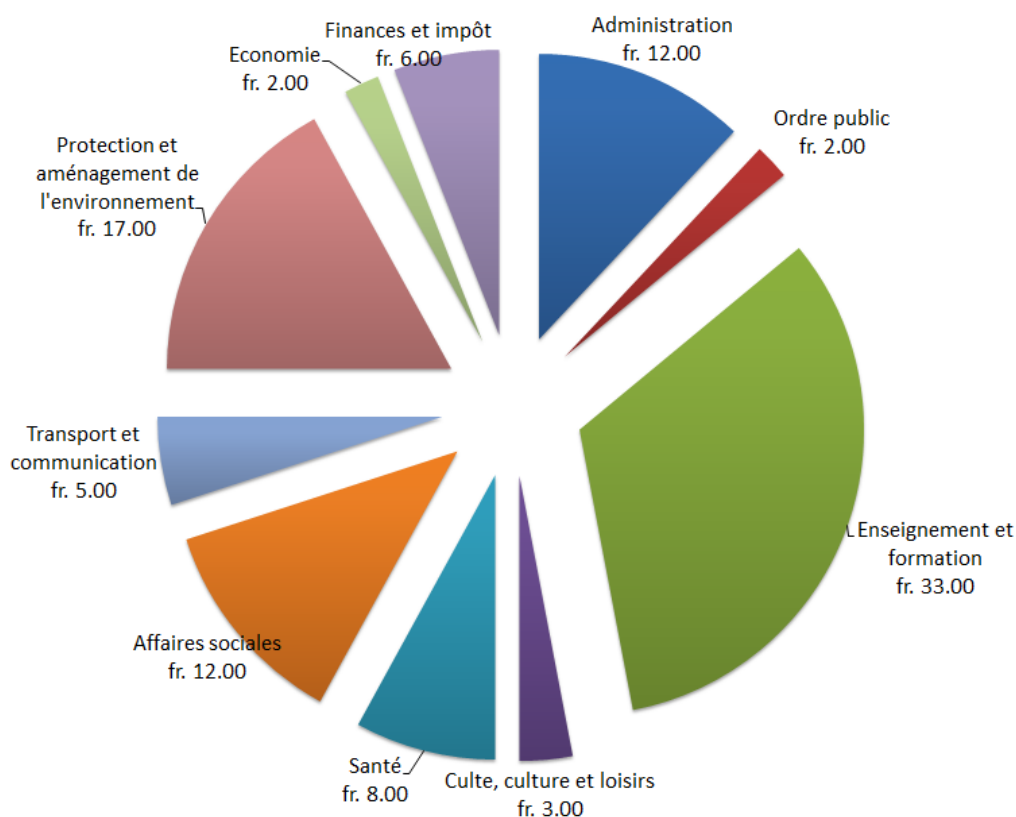
Le cash-flow moyen des deux dernières années est d'environ CHF 200'000.00, ce qui permet à la commune de présenter des comptes de fonctionnement bénéficiaires mais ne suffira pas à couvrir les investissements qui seront nécessaires dans les prochaines années. **M. le syndic** pense notamment au réseau d'eau potable dont l'état doit être surveillé, à la déchetterie qui est exiguë, au local des pompiers qui ne satisfait plus aux normes, au pont du Forchaux et à la place de parc du restaurant qui devront être assainis.

En bref, la commune tourne grâce à une gestion stricte de ses dépenses, mais les entrées financières sont insuffisantes pour préparer les investissements futurs.

Le Conseil communal doit maintenant se pencher sur la question et évaluer les axes d'amélioration possibles.

Répartition des charges par secteur

les montants indiquent comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de produit.



Les différences principales avec 2012 tiennent dans la proportion des dépenses liées à l'enseignement et à la formation qui a augmenté de 29 à 33fr et aux charges sociales qui ont augmenté de 10 à 12fr, les charges de finances et impôts se sont tassées de 13 à 6 fr (pas d'attribution aux fonds de rénovation ni d'amortissements extraordinaires), pour le reste la répartition générale des charges est stable.

Aucun complément d'information n'étant souhaité, **M. le syndic** propose de passer au rapport de la commission financière.

Pour cela, **M. le syndic** a le plaisir de passer la parole à la commission financière qui s'exprime par la voix de son président **M. Vincent Ducrot**, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière

Les comptes 2013 ont été examinés par la Société de révision Fiduconsult SA. Celle-ci a remis son rapport le 22 avril 2014.

La Commission financière a rencontré le Conseil communal et la Société Fiduconsult pour discuter de ce document. La société de révision n'a formulé aucune remarque particulière et a confirmé la conformité des comptes avec les dispositions légales.

Les comptes 2013 bouclent avec un excédent de produit de CHF 1'381.78. la difficile gestion du dossier de l'eau a nécessité d'importantes corrections dans les comptes 2013 et la commission financière recommande à l'exécutif la plus grande prudence pour éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir.

Les investissements effectués durant l'année 2013 n'apportent pas de commentaire particulier de la part de la Commission financière.

La situation financière de la commune préoccupe cependant les membres de la Commission financière. En 2013, le cash flow a fortement baissé, de même que le fonds de roulement. A peine 50% des investissements sont financés par des fonds propres loin des 80% recommandés pour une gestion saine à long terme. La commune vit indéniablement de ses réserves et dans 3 à 4 ans celles-ci seront épuisées. La Commission financière demande au Conseil communal de se pencher rapidement sur cette situation.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour son travail et pour le climat de confiance qui a prévalu lors de la révision des comptes. Elle propose enfin à l'assemblée de donner décharge à la boursière et au Conseil communal pour les comptes 2013.

M. le syndic remercie **M. Vincent Ducrot** pour son rapport ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur investissement au sein de la commune. Leur précieuse collaboration, que ce soit avec le Conseil communal ou avec l'organe de révision externe, est enrichissante et fort appréciée, au même titre que les discussions constructives qui animent les rencontres.

M. le syndic propose de passer au vote les comptes 2013 et précise que selon l'article 18 de la Loi sur les communes, les cinq membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

M. le syndic invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2013 tels qu'ils ont été présentés à bien vouloir s'exprimer à main levée.

Résultat du vote :

Les comptes 2013 sont approuvés à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à notre nouvelle boursière communale Mme Daniella Pasquier ses remerciements et sa reconnaissance pour son engagement sans faille dans sa nouvelle tâche et son travail précis.

Il profite de l'occasion pour adresser également ses remerciements à Mme Patricia Gremaud, secrétaire communale, pour son dévouement et sa disponibilité.

3.- Election de deux membres à la commission d'aménagement

Pour ces élections, **M. le syndic** précise qu'en vertu de l'article 36, al. 2, de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), l'assemblée communale élit les membres de la commission d'aménagement, composée d'au moins cinq membres.

M. Claude Baeriswyl officiait comme président de cette commission, commission dont il a démissionné pour raison de santé.

Nous profitons de l'occasion en le remerciant chaleureusement pour son engagement au service de la commune. Sa disponibilité et ses compétences, tant humaines qu'organisationnelles ont été très appréciées.

M. José Gremaud était également membre de la commission d'aménagement dont il a démissionné dernièrement pour raison professionnelle.

Nous profitons également de le remercier pour son engagement au service de notre commune. Ses connaissances dans le domaine de la construction et son efficacité ont également été très appréciées.

Le Conseil communal est parti en quête de candidats et peut ce soir vous présenter tout d'abord M. Didier Blanc, né en 1978, marié et père de 3 enfants. M. Blanc habite à Echarlens depuis 2004, suite à la reprise de la maison de son grand-père M. Mornod. M. Blanc est au bénéfice d'une formation de forestier bûcheron et travaille actuellement pour l'entreprise de construction Repond SA.

Nous vous présentons également M. Hervé Romanens, né en 1971, marié et père de 2 enfants. M. Romanens habite à Echarlens depuis 2011 dans le quartier de Surville. M. Romanens est au bénéfice d'une formation d'employé de commerce et travaille pour l'entreprise Glasson Matériaux en tant que responsable des crédits. M. Romanens est à ce jour conseiller communal, entre autres en charge des constructions, poste qu'il quittera à la fin de ce mois pour raison professionnelle. Son activité au sein de la commission d'aménagement débiterait donc le 1^{er} juin 2014.

Au terme de la présentation de ces deux candidatures, **M. le syndic** demande si l'assemblée aurait un ou d'autres candidats à présenter ?

Comme ce n'est pas le cas, il propose de procéder à l'élection de M. Blanc.

Les personnes qui approuvent l'élection de M. Blanc en tant que membre de la commission d'aménagement sont priées de lever la main.

Résultat du vote :**M. Didier Blanc est élu à l'unanimité.**

Il propose ensuite de procéder à l'élection de M. Hervé Romanens

Les personnes qui approuvent l'élection de M. Hervé Romanens en tant que membre de la commission d'aménagement sont priées de lever la main.

Résultat du vote :**M. Hervé Romanens est élu à l'unanimité.**

Remerciement à l'assistance pour ces deux élections.

Pour mémoire, la commission d'aménagement se composera dès lors des personnes suivantes :

M. Frédéric Galley, président ad-intérim

M. Benoît Pugin

M. Patrice Sautaux

M. Didier Blanc

M. Hervé Romanens

4.- Modification du règlement de la commune d'Echarlens relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

En préambule, **M. le syndic** relève qu'en vertu de l'article 5a du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à la lecture du nouveau règlement de la Commune d'Echarlens relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Les documents étaient disponibles pour consultation au bureau communal.

Pour la présentation de ce dossier, il donne la parole à **M. Hervé Romanens**, conseiller communal en charge du dicastère de l'épuration, ainsi qu'à M. Aeby, ingénieur-conseil.

M. Hervé Romanens informe que notre règlement actuel date du 28 juin 2008, depuis cette date la LATeC a été révisée ainsi que la nouvelle loi sur l'eau, d'où l'obligation d'adapter notre règlement d'épuration.

Le règlement présenté ce soir a déjà été soumis aux Services de l'Etat. En février les documents ont été transmis au SEn pour examen préalable. Le 26 février retour du dossier avec préavis favorable du SEn et du Service des communes moyennant quelques corrections.

Si ce règlement est approuvé ce soir, celui-ci sera transmis à la DAEC pour approbation du Conseiller d'Etat. Le nouveau règlement entrera en vigueur dès son approbation par la DAEC.

Pour la suite de la présentation, la parole est donnée à M. Raymond Aeby notre ingénieur-conseil.

M. Raymond Aeby relève que c'est plus un toilettage du règlement en vigueur qu'un nouveau règlement.

Ce règlement est étalé sur toute la législation fédérale et cantonale, entre autre :

- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 24 janvier 1991
- Loi sur les eaux (LCEaux), entrée en vigueur le 1er janvier 2011 et le règlement sur les eaux (RCEaux), entré en vigueur le 1er juillet 2011

art. 62

³Les règlements communaux sont établis dans le délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la présente loi. (échéance fin 2013)

- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), entrée en vigueur le 1er janvier 2010

art. 178

Dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la présente, les communes sont tenues d'adapter leur règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, dans le mesure où ces règlements se réfèrent à l'indice d'utilisation. (échéance fin 2013) On a un peu de retard mais cet incident ne provoque aucune conséquence.

Rappel type de taxe → couverture

Taxe de raccordement et charge de préférence → Coût de construction des installations publiques. Taxe que l'on paie une seule fois.

Taxe annuelle de base → Intérêt et amortissements puis maintien de la valeur + coût pour les installations à réaliser selon le PGEE. Payée annuellement, cette taxe tient compte des investissements futurs.

Taxe d'exploitation → Sert à couvrir les frais de traitement de l'eau. Elle est payée au m³ d'eau consommée. Seuls les habitants raccordés paient cette taxe.

Taxe cumulative → C'est la taxe de raccordement déterminée en fonction de la surface de la parcelle et multiplié par l'indice brut d'utilisation du sol. Nouveauté qui a été introduite dans la loi sur l'aménagement du territoire qui oblige les communes à appliquer ce nouvel indice qui est un peu plus important. C'est des francs par m² à raison de CHF 10.20 par m², ce qui est déjà en vigueur actuellement x l'indice. C'est-à-dire francs par m² x l'IBUS. Le résultat est inférieur à ce qui se fait actuellement mais le résultat final sera le même.

Les réseaux de canalisation sont déterminés en fonction de la surface assainie, par contre, la station d'épuration est construite en fonction du nombre d'équivalents qui sont raccordés.

C'est la raison pour laquelle la taxe de raccordement couvre les frais de station d'épuration qui sont reportés sur 1.00 par équivalent/habitant.

Taxe quantitative → C'est la taxe d'exploitation générale pour les ménages, respectivement c'est le volume d'eau potable consommé annuellement et payé uniquement par les habitants raccordés par Fr. par m³ consommé.

Le coût d'exploitation moyen annuel servant à couvrir les frais d'exploitation de l' AIS se monte à CHF 55'068.00. Les intérêts et amortissement, moyenne arrondie sur les trois dernières années CHF 18'457.00.

Le réseau communal a une valeur de remplacement de CHF 6'421'000.00. La loi précise que l'on doit compenser la perte de la valeur des infrastructures en fonction de leur durée de vie. On admet qu'un collecteur a une durée de vie de 80 ans, ce qui veut dire un pourcentage de 1,25%/annuel que l'on doit percevoir pour créer une réserve destinée à couvrir cette perte de la valeur du réseau (60% de la couverture = CHF 48'157.00).

Pour la STEP c'est 30 ans, ce qui veut dire 3% par année. Couverture à 60% = CHF 22'057.00, montant que l'on doit aussi trésoriser pour compenser la valeur des installations de Vuippens.

Pour les investissements futurs il faut tenir compte des mesures d'assainissement selon PGEE 2013 -2014 soit un montant de CHF 450'000.00 pour le réseau et de l'agrandissement de la STEP pour une participation communale de CHF 676'500.00. Ce sont des travaux qui se réalisent actuellement planifiés entre 2013 et 2015. Ce sont donc des investissements futurs à réaliser ces prochaines années.

Entre le montant des taxes à encaisser et la dette, il reste un bénéfice de CHF 13'534.00 qui vient se porter en déduction des CHF 450'000.00 que nous devons investir pour le réseau, il reste un montant d'investissement futur pour le réseau de CHF 436'466.00 et à la STEP reste encore une dette de CHF 717'500.00 à couvrir (investissement et amortissement).

Frais financiers annuels induits → Ces montants sont reportés annuellement à raison de 2% d'intérêt, ce qui veut dire un intérêt de 2% annuel CHF 5'237.00 sur 25 ans, ce qui représente 4% par an soit CHF 10'476.00/an. Chaque année, pour compenser la perte de la valeur des infrastructures + les investissements c'est un total annuel de CHF 15'713.00 pour le réseau communal et CHF 25'830.00 pour la STEP.

La taxe de raccordement calculée selon IBUS revient à CHF 8.00/m² indicé. Pour la station d'épuration, le règlement actuel tenait compte d'unité locative alors que le nouveau règlement tiendra compte des équivalents habitants par unité locative. Ce qui représentait CHF 1'480.00 et maintenant chaque pièce habitable = CHF 370.00. La charge financière ne change pas pour cette taxe.

Pour calculer la taxe de base plusieurs critères sont pris en compte. Elle est de CHF 0.50 par m² de surface brute de parcelle. Pour cette taxe également aucune différence.

La taxe d'exploitation correspond aux frais d'exploitation divisés par le volume d'eau facturé ce qui représente une taxe d'exploitation calculée à CHF 2.20 par m³ d'eau consommée. Identique par rapport à l'ancien règlement.

Comparatif et résultat final

M. Aeby a fait le calcul par rapport à l'ancien et le nouveau règlement en tenant compte d'une parcelle de 1000 m² et d'une consommation de 210 m³ d'eau par an et peut confirmer que l'on retrouve exactement les mêmes chiffres que ce soit pour la taxe de raccordement ou pour les taxes périodiques.

La différence par rapport au règlement actuel est liée principalement à la TVA. Celle-ci n'est pas incluse dans le règlement actuel mais la commune est maintenant assujettie à la TVA et le règlement prévoit que les taxes sont soumises à la TVA. (art. 27)

Suite à ce mélange de chiffres, **M. le syndic** demande s'il y a des questions par rapport à ces modifications apportées dans le règlement d'épuration.

M. Olivier Gapany demande s'il s'agit d'un oubli de TVA à l'époque ou si celle-ci n'était pas exigée. Ou encore est-ce dû à ce changement de loi.

Non répond **M. Aeby**, la commune est maintenant assujettie. En 2008, on était dans une situation transitoire, tout n'était pas encore très clair au niveau de la TVA et rien ne figurait dans le règlement type de l'Etat. Dès le moment où le montant des taxes dépasse CHF 150'000.00 la taxe elle-même est soumise à la TVA et la commune se doit de payer la TVA, respectivement de la facturer aux consommateurs.

M. Jean-Jacques Gremaud demande comment se calcule la consommation d'eau dans le cas où l'habitation n'est pas reliée au réseau d'eau public.

M. Aeby précise que si l'habitation n'est pas raccordée au réseau la consommation est calculée selon une situation similaire, c'est-à-dire tant de m³ par habitant. En cas de contestation, il est possible de poser un compteur à la sortie de la source pour mesurer la consommation effective à facturer. Il y a du reste une disposition dans le règlement à ce sujet. (art. 42 al 2)

M. Roger Seydoux s'étonne de ce système un peu particulier, notamment de prélever une taxe, la TVA à une taxe.

M. Aeby comprend ce raisonnement mais il est certain que cette taxe d'épuration est soumise à la TVA. La TVA est aussi payée sur l'eau potable. C'est considéré comme une consommation.

M. le syndic précise que c'est un service consommé avec facturation de la TVA à 8%.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent le nouveau règlement de la Commune d'Echarlens relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux lèvent la main.

Résultat du vote :

Oui : 32

Non : 1

Abstention : 2

Le nouveau règlement est par conséquent approuvé.

6.- Informations du Conseil communal

Fusion de communes – avancement de l'étude

M. le syndic présente tout d'abord la carte élaborée par la Préfecture de la Gruyère, dont l'étude conclut pour notre secteur à une fusion idéale « Rive Gauche », soit une fusion des Communes de Riaz, Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz. Le nombre total d'habitants serait alors de 8'000 environ, soit une (très) grande commune.

Pour faire suite à la réception du rapport préfectoral et de la carte en juin 2013, les syndicats ont mené une première étude dès l'été dernier, en utilisant un tableau élaboré par l'Association des Communes Fribourgeoises. Ce tableau dûment complété a fait l'objet d'une revue en présence de Mme Guerry, auteur du tableau et secrétaire de l'ACF, qui a conclu que les 5 Communes ne présentent pas de disparités telles qu'une fusion en serait empêchée. Une fusion lui semble techniquement réalisable.

Une évaluation détaillée doit être menée afin de déterminer plus précisément l'état des infrastructures de chacune des communes, les investissements nécessaires, ainsi que l'évolution de la situation financière des 5 communes. Une information aux citoyens et un vote consultatif devraient ainsi être organisés pour le printemps 2015.

M. le syndic rappelle qu'il n'y a aucune obligation à fusionner, que plusieurs scénarios peuvent être envisagés (fusion à 5, à 4, à 3 par exemple), que les collaborations existantes doivent être prises en considération, et que bien sûr le mot de la fin appartiendra à la population.

M. Olivier Gapany informe l'assistance que les cercles PLR de la Rive gauche organisent une séance qui aura lieu le 9 octobre prochain à Echarlens. Est invité comme orateur, M. le Préfet Patrice Borcard. A la fin de la discussion, il y aura une table ronde où seront invités les conseils communaux des communes concernés représentés plus précisément par leur syndic. Toute la population des communes concernées est invitée à cette soirée ou n'importe quels intéressés.

Celle-ci sera relayée dans le courant de l'automne par les médias. Il invite d'ores et déjà la population à participer à cette soirée qui a pour but, non de positionner un parti face à cette question, mais de donner voix au chapitre à la population pour pouvoir poser des questions aux responsables des communes, au responsable de la Gruyère. Sera présente également Mme la Conseillère d'Etat Marie Garnier. C'est une soirée qui va permettre à toute la population de s'informer et de se renseigner.

M. Olivier Marro revient sur le vote consultatif prévu en 2015 et notamment la date butoir au 30 juin 2015 pour percevoir les subventions.

M. le syndic précise que le sujet doit encore être affiné. Mais avant de se lancer dans ce processus de fusion, la population en sera informée et consultée. Par rapport au soutien financier, le délai du 30 juin 2015 n'est pas encore fixé. Au vu de l'avancement des travaux, peu de communes pourraient y prétendre et assurer ce délai. Ensuite ce n'est pas la fusion qui devrait être votée le 30 juin 2015 mais le délai imparti aux communes pour déposer un dossier de candidature à une fusion, lequel doit être soumis à Fribourg. Le vote réel sur la fusion se fera plus tard.

Distribution de comprimés d'iodes

M. Olivier Studer informe l'assistance que les comprimés d'iode seront désormais distribués préventivement à toutes les personnes vivant dans un rayon de 50 km autour d'une centrale nucléaire. Le concept de remise des comprimés d'iode a été modifié suite à l'accident survenu au Japon à Fukushima.

Jusqu'à présent, les comprimés d'iode ont été remis préventivement aux personnes habitant dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire. En annexe les cartes représentant les zones concernées avant et après la nouvelle ordonnance.

- La distribution des comprimés d'iode débutera l'automne prochain. Ils seront envoyés par la poste aux personnes concernées. Chaque adulte et chaque enfant recevra une boîte de douze comprimés, ceux-ci se conservent pendant 10 ans.
- Pour les écoles, les entreprises et les commerces, ils devront avoir des comprimés en stock pour leur personnel.
- Le coût est de 30 millions à la charge des exploitants des centrales nucléaires.
- Avec cette extension de la zone, les communes de l'ORCOC basse-gruyère / rive gauche sont intégrées maintenant dans la zone 2 et recevront notamment les pastilles d'iode.

L'ORCOC a préparé en 2013, un plan de distribution des comprimés d'iode. Un travail qui a été validé par le SPPAAM et qui pourra être utilisé après le passage à 20 km.

Nomenclature des rues

M. Olivier Studer précise que le travail de nomenclature des rues arrive à son terme. Vision par beamer du futur plan qui reste encore à valider et qui sera ensuite disponible sur le site internet de la commune et pourra être téléchargé. Il sera également affiché au pilier public.

Déchetterie

Suite à quelques remarques de notre employé communal et du personnel de la déchetterie, **M. Olivier Studer** demande de respecter le personnel de la déchetterie et par là-même le règlement de la déchetterie.

Le guide des déchets sera inséré sur le site internet, il peut être consulté voir téléchargé. Au passage, il remercie toutes les personnes qui œuvrent sur le site durant les heures d'ouverture.

Sentier des Légendes – travaux PC

M. Olivier Studer précise que durant la semaine du 12 au 16 mai 2014, la protection civile a effectué différents entretiens sur le Sentier des Légendes, à savoir : le long de la Sionge, la réfection des escaliers au point de vue des Joux d'Everdes, de la passerelle, de la descente des ruines. Ces travaux ont été effectués par la PC et à la charge de la SDLG.

M. Olivier Marro demande si la table de pique-nique a aussi été rénovée par la même occasion.

M. Olivier Studer répond que le banc est en rénovation et va être bientôt posé.

M. Claude Jolliet demande s'il serait possible de mettre un container pour le plastique à la déchetterie.

Non répond **M. Olivier Studer**, l'endroit est vraiment trop exiguë et le recyclage du plastique est trop compliqué. On étudie toutefois des solutions pour améliorer le confort à la déchetterie et, le cas échéant de trouver un moyen pour récolter le plastique.

En fait précise **M. le syndic**, la difficulté de recycler le plastique relève d'un problème de place à la déchetterie mais aussi au niveau de la récupération. Il existe plusieurs sortes de plastique et ils ne peuvent pas être mélangés et pas récupérés ensemble.

Il y avait du reste une entreprise qui avait essayé de se lancer dans ce marché mais devait elle-même retrier les plastiques et une grande partie repartait à la Saidef pour incinération et finalement ils ont dû abandonner.

Actuellement il n'existe pas de filière pour pouvoir reprendre le plastique. Le Conseil communal est toujours à l'affût, conscient des gros volumes que génèrent ces déchets et intéressé à les trier dans la mesure du possible.

M. Jean-Jacques Gremaud aimerait savoir quelle est l'entreprise qui a scié le bois stocké près du bâtiment édilitaire. Personne n'a pris contact avec la scierie d'Echarlens et il trouve cela déplorable.

M. le syndic lui rappelle qu'il a reçu un courrier à ce sujet, notamment que le bois provient de la forêt communale, préparé et écorcé « En Ranto » par la Corporation de Triage. Il était destiné à la création d'une place de pique-nique sur le Sentier des Légendes, le long du sentier de la Sionge.

Le bois a été préparé pour le compte de la Société de Développement du Lac de La Gruyère par la Scierie Repond Pascal & Fils Sàrl à Marsens.

Pour la prochaine fois, le Conseil communal ne manquera pas de les inciter à travailler avec la scierie du village, il prend note de la remarque de M. Jean-Jacques Gremaud.

7.- Divers

Avant de donner la parole dans ces divers, **M. le syndic** rappelle que c'est avec plaisir que le Conseil communal accueille les informations et les propositions émanant des citoyennes et citoyens de notre village. Vous pouvez contacter soit le Conseil communal, soit l'administration communale durant les heures d'ouverture.

La parole est à l'assemblée pour les divers.

M. Olivier Gapany et au nom de tous les habitants du hameau de Fontanoux, tient à remercier le Conseil communal pour le travail effectué pour rétablir la situation par rapport à la dénomination de la Route de Fontanoux. Les citoyens sont très contents; encore merci.

Concernant l'école, **M. Alain Studer** demande si la collaboration avec Sorens va continuer ou pas. Que va-t-il se passer ? Va-t-on continuer les transports avec les bus actuels ?

M. le syndic répond que la collaboration va de toute façon être reconduite pour cet automne : le vote sur la fusion des cercles scolaires est agendé pour cet automne également.

Par rapport aux transports, le fait d'avoir Sorens était l'un des facteurs par rapport à l'augmentation des élèves à transporter mais il y a aussi d'autres facteurs, notamment la 2^{ème} année d'école enfantine et le fait que les horaires sont tous groupés. Avant, l'école enfantine avait des horaires décalés, ce qui n'est plus le cas maintenant, tous les élèves commencent et finissent en même temps. Il faut dire que c'est aussi un avantage pour certains parents sans oublier que la situation des transports reste délicate au niveau de la durée des trajets et le temps d'attente est relativement long entre l'enfant qui est sur place et celui qui doit prendre le bus.

Comme discuté lors de la dernière assemblée communale, les Conseils communaux ont analysé la situation, se sont penchés sur la question mais butent actuellement au niveau du budget.

Passer avec des transporteurs professionnels permettrait de raccourcir la durée des trajets mais la solution est plus onéreuse et les subventions cantonales ne vont pas aller vers une hausse.

Aussi, les trois syndicats ont décidé de rencontrer le Conseil d'Etat pour débattre de ce sujet et leur demander des fonds supplémentaires, sachant que cela va être difficile.

M. Alain Studer demande si l'achat d'un bus est prévu au budget, il lui semble bien que le bus bleu est en fin de course.

M. le syndic relève que tant qu'il tourne tout va bien, le cas échéant on le changera mais on ne va pas le changer en préventif. Rien n'est prévu à ce sujet.

M. Olivier Gapany revient sur le point financier des charges liées, sujet qu'il avait déjà relevé lors d'une dernière assemblée sur ce point. Le cercle PLR va organiser dans le courant 2015 une soirée de conférence sur ce thème des charges liées pour booster le canton à ne pas seulement aller dans la direction de reporter les charges voire d'augmenter les charges liées. On remarque une explosion des charges liées et il faut absolument attaquer le morceau. S'il y a des personnes qui auraient des pistes à suggérer pour aider à contrer ce

système, elles sont priées de contacter **M. Olivier Gapany** pour aider à l'organisation de ce thème.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic**, en cette fin d'assemblée, tient à relever les mérites et à remercier les personnes qui assurent les tâches indispensables au bon fonctionnement de notre commune :

Ses collègues, membres du Conseil communal, qui lui ont apporté leur précieux soutien et qui se dévouent admirablement devant l'envergure et la complexité des tâches à assumer. Il les remercie pour leur engagement au service de la collectivité.

L'administration communale, avec Mesdames Patricia Gremaud et Daniella Pasquier.

L'employé communal à l'édilité, M. Gilbert Dupont, homme à tout faire, toujours disponible pour les tâches que nous lui confions. Nous saluons et encourageons M. Gilbert Dupont, notamment dans sa fonction de surveillant de la déchetterie où il doit souvent faire face à l'incompréhension, parfois volontaire, de certains citoyens.

Mme Nathalie Sottas, concierge des écoles, et ses aides qui se dévouent sans compter et bien souvent dans l'ombre.

A tout le personnel auxiliaire.

Les membres des commissions financières, d'aménagement, scolaire, du feu et de naturalisation.

En notre nom à tous, il remercie également M. Hervé Romanens pour la fonction de conseiller communal qu'il a assumée du 1^{er} janvier 2012 au 31 mai 2014. En charge des dicastères de l'eau, de l'épuration et des constructions, il a entre autres dossiers géré les travaux d'épuration du Hameau de Fontanoux. « Hervé, le bon sens qui t'anime, tes interventions mesurées et ton intérêt pour des tâches nouvelles ont fait de toi une personne appréciée de tes collègues. Merci pour ton engagement et bon vent pour ton avenir professionnel et privé. »

M. le syndic remercie les citoyens pour leur participation, leur écoute et leur confiance. Il clôt cette assemblée et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire :

Patricia Gremaud

Le syndic :

Antoine Gremaud